

Délibération du Comité Syndical

Séance ordinaire du 29 septembre 2025

COMMUNES :

Bellegarde-en-Forez

(Eau et Assainissement)

Cuzieu

(Eau et Assainissement)

Marclopt

(Eau)

Montrond-les-Bains

(Eau et Assainissement)

Rivas

(Eau)

St André-le-Puy

(Eau et Assainissement)

St Laurent-la-Conche

(Eau)

Monsieur le Président certifie,

1°) Que la convocation de tous les conseillers syndicaux en exercice a été faite dans les formes et délais "prescrits par la loi", que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès verbaux du Comité Syndical, a été affichée par extrait, à la porte du Syndicat le lendemain et qu'il n'a été présenté aucune observation.

2°) Que la délibération a été adoptée à l'unanimité des votants

3°) Que le nombre de conseillers en exercice, au jour de la séance était de 18 sur lesquels il y avait 13 membres présents à savoir:

Noms des Délégués	Communes
ABERLENC Christian	Saint André le Puy
BERGER Pascal	Saint André le Puy
EYRAUD Catherine	Marclopt
LAFFONT Jacques	Bellegarde en Forez
LECLERCQ Gérard	Cuzieu
LICTEVOUT François-Xavier	Rivas
MEUNIER David	Bellegarde en Forez
OULION Emmanuel	Marclopt
PERCET Serge	Montrond les Bains
POYADE Jean-Luc	Saint Laurent le Conche
RASCLE Jean-François	Cuzieu
ROCHETTE Georges	
RODRIGUES Jacinto	Montrond les Bains

N° 25-09-02B

INTERET COMMUN

Objet de la délibération :

RACCORDEMENT DES FORAGES DE
MARCLOPT ET ST LAURENT LA
CONCHE - APPROBATION DE LA
PHASE AVANT-PROJET

Absent(s) excusé(s) représenté(s)

MARCHAND Sylvain – Montrond les Bains

Absent(s) excusé(s)

ACHARD Jean – Saint André le Puy

GRANJON Vincent - Cuzieu

JAY Christophe – Saint Laurent la Conche

PHILIPPE Marie-France- Rivas

PICARD Christian -Bellegarde en Forez

Secrétaire élu (e) pour la session

RASCLE Jean-François

Délibération notifiée à :

- ☐ Sous Préfecture -----
- ☐ Trésorerie de Saint Galmier -----
- ☐ SAFEGE
- ☐ SAEME

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200861-20250929-CS25-09-02B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2025

Publication : 07/10/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



OBJET : RACCORDEMENT DES FORAGES DE MARCLOPT ET ST LAURENT LA CONCHE - APPROBATION DE LA PHASE AVANT-PROJET

Monsieur le Président rappelle que le marché de maîtrise d'œuvre pour le raccordement des nouveaux forages Marclopt et Saint Laurent la Conche a été notifié en date du 31 juillet 2023 au bureau d'étude SAFEGE.

Les travaux consistent en l'installation d'un réseau de canalisation d'eau potable DN80 entre les forages de Marclopt et Saint Laurent la Conche et l'usine de traitement de Grangeon.

D'un point de vue financier, le récapitulatif estimatif des travaux en € HT est le suivant :

- *Zones de captage – Forages (Génie Civil-métallerie- abords- équipement électromécanique)*
599 935.00 €
 - o SAINT LAURENT LA CONCHE 289.369.50 €
 - Génie civil : 170 571.50 €
 - Electromécanique : 118 798.00 €
 - o MARCLOPT 310 565.50 €
 - Génie civil : 191 217.50 €
 - Electromécanique : 119 348.00 €
 - *Canalisations de refoulement : 4 670 420.21 €*
- TOTAL DES TRAVAUX : 5 270 355.21 €**

Le bilan financier estimatif global de l'opération est le suivant :

PRESTATIONS	MONTANT HT
ZONE DE CAPTAGE (Génie Civil - équipement électromécanique)	599 935,00
CANALISATIONS DE REFOULEMENT	4 670 420,21
TOTAL HT DES TRAVAUX	5 270 355,21
Honoraires MOE (5,2%) (1)	274 058,47
Levés topographiques	9 975,00
Géo détection	10 350,00
Géotechnique	18 456,00
Diagnostic amiante / HAP	10 641,00
Etude Organoleptique	21 380,00
Etude avis HA	10 260,00
Etude Cas par Cas	6 950,00
Total :	362 070,47
TOTAL HT COUT PROGRAMME (Septembre 2025)*	5 632 425,68

Il est présenté au comité syndical, pour avis et poursuite des études.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200861-20250929-CS25-09-02B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2025

Publication : 07/10/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Où et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- ☀ Approuvent l'avant-projet des travaux de raccordement des forages de Marclopt et Saint Laurent la Conche, tel qu'annexé,
- ☀ Autorisent la poursuite des études pour l'élaboration du Dossier de Consultation des Entreprises.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS
COPIE CERTIFIEE CONFORME

Fait à Montrond les Bains, le 30 septembre 2025.

Le Président,
Jacques LAFFONT.



Le Secrétaire de séance,
Jean-François RASCLE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200861-20250929-CS25-09-02B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2025

Publication : 07/10/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Publié sur le site internet du SIVAP le 7 octobre 2025